



Succession terres agricoles

Par **cmcr**, le **09/11/2015** à **16:30**

Bonjour

Ma soeur (veuve et sans enfants) est décédée. Je suis donc héritière avec mon autre soeur. L héritage comporte 4 hectares de terres données à bail. Je vais donc hériter de 2 hectatres. Je souhaiterais acquérir les 2 hectares qui reviendront à ma soeur. Comment procéder, sachant que je n ai aucun contact avec cette dernière? Je dois lui faire une proposition? Faire une proposition à notre notaire ? Ma fille serait également intéressée par cet achat, est ce possible pour elle?

Merci d avance pour vos éclaircissements

Par **youris**, le **09/11/2015** à **16:59**

bonjour,

vous devez faire une proposition à votre soeur.

vous n'allez pas hériter de 2 hectares, vous allez hériter de 4 hectares en indivision avec votre soeur à parts égales.

il faut savoir quels sont les parcelles cadastrales qui vous intéressent vous et votre fille.

comme cela est en dehors de la successin, le notaire n'est pas concerné sauf si vous lui donnez mission de faire cette transaction.

bien entendu, votre soeur n'a aucune obligation de vendre.

salutations

Par **cmcr**, le **09/11/2015** à **17:54**

merci pour votre réponse

il faut bien faire les démarches dès maintenant sinon c est l agriculteur locataire qui est prioritaire pour acheter?